

Mardi 14 décembre 2021
Communiqué de presse

La Maison des Solidarités de Rochefort-Montagne-Sancy labellisée France Services

Philippe CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme, Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Martine BONY, Vice-présidente en charge du handicap ont inauguré ce jour un espace France Services au sein des locaux de la Maison des Solidarités Rochefort-Montagne-Sancy.

Première Maison des Solidarités (MDS) du Département à être labellisée France Services, la MDS de Rochefort-Montagne-Sancy renforce ainsi son « bouquet » de services publics à destination des habitants de son territoire, et conforte la volonté des services de l'Etat et du Département de répondre aux besoins des Puydômois. En complément des activités sociales et médico-sociales assurées par le Conseil départemental, l'offre France Services offre aujourd'hui à la population un guichet unique pour l'accès aux droits, au numérique et à la résolution de difficultés administratives.

Les missions des animateurs/animateuses France services :

- **Accueillir, informer et orienter le public**
- **Etre un facilitateur numérique :** Accompagner le public à l'utilisation des services administratifs en ligne (démarches dématérialisées) : navigation, recherches d'informations, réalisation de télé-procédures, réalisation de simulations, aide à la création d'un compte personnel sur l'espace partenaires, aide à la création d'un compte de messagerie, inscription pôle emploi, demande de logement social, demande d'APL... et aide à l'utilisation des équipements numériques mis à disposition du public au sein des locaux.

- **Accompagner les usagers dans des démarches administratives** (facilitation administrative) : aide pour remplir certaines demandes ou rédiger un courrier administratif, aide à la constitution de dossiers, vérification de la recevabilité des dossiers, aide à l'édition, le retrait ou le dépôt de document (en privilégiant la voie dématérialisée), permettre l'impression et la numérisation de documents.
- **Mettre en lien les usagers avec les interlocuteurs partenaires des structures signataires de la convention socle départementale** lorsque cela s'avère nécessaire, faciliter la mise en relation avec les opérateurs partenaires en aidant à la prise de RV téléphonique ou physique, et en organisant des rendez-vous à distance via des web-conférences au sein de la structure France Services.
- **Accompagner pour résoudre / anticiper des difficultés** en identifiant la complexité des situations individuelles et en portant à la connaissance du référent partenaire toute situation individuelle complexe identifiée, convenir avec lui des démarches à proposer à l'utilisateur.

Le bouquet de services, socle minimum au sein d'une structure labellisée :

- 1 – Formation, emploi, retraite (CARSAT, MSA, Pôle Emploi)**
- 2 – Prévention santé (CPAM, MSA, MDPH)**
- 3 – Etat civil, famille (CAF, CPAM, MSA, ministère de l'intérieur / ANTS)**
- 4 – Justice (CAF, DGCCRF, finances publiques)**
- 5 – Logement, mobilité, courrier (Ministère de l'intérieur, CAF, La Poste)**
- 6 – Budget (Finances publiques, CAF, DGCCRF)**

Les animateurs France Services bénéficient, dans le cadre du label, de contacts privilégiés (numéros réservés au réseau France services exclusivement) au sein des services de tous les partenaires du « bouquet de services ». Il est à préciser que ce n'est pas le cas des travailleurs sociaux qui trouvent, de fait, auprès de France services une complémentarité essentielle dans la réussite des démarches visant l'accès aux droits.

Le label France Services permet au porteur de la structure labellisée de recevoir un financement annuel de l'Etat pour le fonctionnement du service de 30 000€.